



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-07(19)

Blocage des communications provenant d'hôtes non configurés par l'organisme

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-07(19) – Blocage des communications provenant d'hôtes non configurés par l'organisme (PcEE)

Énoncés :

Bloquer le trafic de communications entrant et sortant entre [\[Affectation : clients en communication désignés par l'organisation\]](#) qui est configuré indépendamment par les utilisatrices, les utilisateurs et les fournisseurs de services externes.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les clients de communications qui ont été configurés indépendamment par les utilisatrices ou utilisateurs finaux et les fournisseurs de services externes comprennent les clients de messagerie instantanée, ainsi que les logiciels et les applications de vidéoconférence. Le blocage de trafic ne s'applique pas aux clients des communications qui sont configurés par des organisations dans le but d'exécuter des fonctions autorisées.